



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

<p><b>Nombre de membres :</b></p> <p>En exercice : <b>33</b></p> <p>Présents : <b>31</b> Représentés : <b>2</b></p> <p>Qui ont pris part à la délibération : <b>32</b></p> <p>Date de la convocation : <b>21/04/2026</b></p> <p>Date d'affichage : <b>21/04/2026</b></p>	<p><b>de la commune de COGOLIN</b> <b>Séance du lundi 27 AVRIL 2026</b></p> <p>L'an deux mille vingt-six, le <b>vingt-sept-avril à 18h30</b>, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au <b>CENTRE MAURIN DES MAURES</b>, sous la présidence de Monsieur Rodolphe EPINEAU, 1<sup>er</sup> adjoint,</p> <p><b>PRESENTS :</b> Isabelle FARNET RISSO - Sandra DAVAL - Nicolas FOURNAUX - Patricia ACQUATELLA - Nicolas PATACCHINI - Bernadette BOUCQUEY - Serge FINTZEL - Patrice DI PAOLO - Katia DONJEAN - Ingrid GAILLET - Michel MEDE - Isabelle PLATRIEZ - Eric MOREAU - André THIRIOT - Cécile BAFFETTI - Mohamed MERAKCHI - Isabelle MELLANO - André VERRIEUX - Bénédicte FRERET - Didier PARE - Marc CAYROL - Séverine GANDIA - Erick TROUGNAC - Pierre-Yves TIERCE - Caroline BOROWIEC - Alain MARCHAIS - Amandine CLAURE - Gilles LE CAM - Malika OUAREZKI - Arnaud FERRARO -</p> <p><b>POUVOIRS :</b> Caroline SINGER à Nicolas FOURNAUX Esméralda PIERQUIN à André VERRIEUX</p> <p><b>SECRÉTAIRE de SÉANCE :</b> Amandine CLAURE</p>
--	--

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 22 novembre 2021, la commune a décidé l'adoption du référentiel M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et l'expérimentation du compte financier unique sur les comptes à compter de 2022 et que l'application du référentiel M57 a été généralisée à l'ensemble des collectivités locales et leurs établissements publics administratifs, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Il expose que l'expérimentation du compte financier unique (CFU) ouverte par la loi de finances pour 2019 sur la période 2020-2023 a donné lieu à un bilan remis par le Gouvernement au Parlement. Sur la base des constats positifs et des propositions formulées, la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 généralise le CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026.

Le CFU est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

**N° 2026/04/27-12**  
**APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 –**  
**BUDGET PRINCIPAL COMMUNE**

Il rapproche les prévisions et autorisations inscrites au budget (budget primitif + décisions modificatives) des réalisations effectives.

Le détail de celles-ci est exposé dans le rapport sur le CFU adressé aux membres du conseil municipal.

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement est un résultat excédentaire de 6 201 054,17 € (contre 6 005 947,78 € en 2024). En investissement, le résultat de clôture de la section s'élève à + 3 761 534,52 € (contre + 6 311 261,76 € en 2024).

Enfin, l'article L.1612-35 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La note annexée à la présente délibération répond à cette obligation.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le compte financier unique 2025 du budget principal de la commune.

Ces résultats de fonctionnement et d'investissement seront repris au budget primitif de l'exercice 2026.

Vu le rapport sur le compte financier unique de l'exercice 2025,

Madame le Maire s'étant retirée,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, le conseil municipal :

**APPROUVE** le compte financier unique 2025 du budget principal de la commune qui peut se résumer ainsi :

**OPERATIONS DE L'EXERCICE :**

Section de fonctionnement – Mandats émis :	18 540 575,70 €
Section d'investissement – Mandats émis :	11 569 399,17 €
<b><u>Total Dépenses :</u></b>	<b>30 109 974,87 €</b>

Section de fonctionnement – Titres émis :	21 335 682,09 €
Section d'investissement – Titres émis :	9 019 671,93 €
<b><u>Total Recettes :</u></b>	<b>30 355 354,02 €</b>

**RESULTATS DE L'EXERCICE :**

Section de fonctionnement :	2 795 106,39 €
Section d'investissement :	-2 549 727,24 €
<b><u>Total :</u></b>	<b>245 379,15 €</b>

**Résultats antérieurs reportés :**

Section de fonctionnement :	3 405 947,78 €
Section d'investissement :	6 311 261,76 €

N° 2026/04/27-12

**APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 –  
BUDGET PRINCIPAL COMMUNE**

Envoyé en préfecture le 29/04/2026  
Reçu en préfecture le 29/04/2026  
Publié le 30/04/2026  
ID : 083-218300424-20260427-DCM20260427\_12-DE



**RESULTATS A LA CLOTURE : (exercice + antérieur)**

Section de fonctionnement :	6 201 054,17 €
Section d'investissement :	3 761 534,52 €
<b><u>Total Excédent</u> :</b>	<b>9 962 588,69 €</b>

**RESTES A REALISER : Section d'investissement**

Dépenses :	9 023 098,21 €
Recettes :	3 755 412,19 €
<b><u>Solde des RAR</u> :</b>	<b>-5 267 686,02 €</b>

**RESULTATS CUMULES :**

Section de fonctionnement (excédent)	6 201 054,17 €
Section d'investissement (déficit)	-1 506 151,50 €
<b><u>Total Excédent</u> :</b>	<b>4 694 902,67 €</b>

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits à **L'UNANIMITE**.

Le premier adjoint,

Le secrétaire,

Rodolphe EPINEAU

Amandine CLAURE

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de 2 mois à compter de sa réception, par courrier ou en utilisant l'application « Télérécourts Citoyens », accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



## RAPPORT DE PRESENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 BUDGET PRINCIPAL

Le compte financier unique rapproche les prévisions et autorisations inscrites au budget (budget primitif + décisions modificatives) des réalisations effectives. On peut le résumer ainsi :

### FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	BP + DM	Réalisé	%
011	Charges à caractère général	5 800 000,00	4 830 714,91	83,29%
012	Charges de personnel	10 450 000,00	10 427 918,21	99,79%
014	Atténuations de produits	873 410,00	873 008,08	99,95%
65	Autres charges gestion courante	1 421 000,00	1 290 981,19	90,85%
66	Charges financières	170 000,00	121 695,93	71,59%
67	Charges spécifiques	21 587,78	6 285,36	29,12%
	<b>Dépenses réelles</b>	<b>18 735 997,78</b>	<b>17 550 603,68</b>	<b>93,67%</b>
023	Virement à la section d'investissement	3 879 000,00	0,00	0,00%
042	Opérations d'ordre	1 500 000,00	989 972,02	66,00%
	<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>5 379 000,00</b>	<b>989 972,02</b>	<b>18,40%</b>
	<b>Total Dépenses</b>	<b>24 114 997,78</b>	<b>18 540 575,70</b>	<b>76,88%</b>

Chap	Libellé	BP + DM	Réalisé	%
013	Atténuations de charges	70 000,00	48 884,03	69,83%
70	Produits des services	1 650 000,00	1 834 885,86	111,21%
73	Impôts & taxes	826 030,00	826 029,44	100,00%
731	Fiscalité locale	13 323 900,00	13 614 081,50	102,18%
74	Dotations & participations	1 780 400,00	1 834 094,07	103,02%
75	Autres produits gestion courante	2 953 720,00	3 099 102,99	104,92%
77	Produits spécifiques	5 000,00	2 492,84	49,86%
	<b>Recettes réelles</b>	<b>20 609 050,00</b>	<b>21 259 570,73</b>	<b>103,16%</b>
042	Opérations d'ordre	100 000,00	76 111,36	76,11%
	<b>Recettes d'ordre</b>	<b>100 000,00</b>	<b>76 111,36</b>	<b>76,11%</b>
002	Excédent reporté	3 405 947,78	3 405 947,78	100,00%
	<b>Total Recettes</b>	<b>24 114 997,78</b>	<b>24 741 629,87</b>	<b>102,60%</b>

### INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	BP + DM	Réalisé	%
13	Subventions d'investissement	1 000,00	0,00	0,00%
16	Remboursement d'emprunts	945 000,00	900 598,79	95,30%
20	Immobilisations incorporelles	1 018 115,84	473 701,60	46,53%
204	Subventions d'équipement versées	898 935,12	39 500,53	4,39%
21	Immobilisations corporelles	1 447 958,77	473 603,97	32,71%
23	Immobilisations en cours	17 450 441,95	8 397 116,99	48,12%
	<b>Dépenses réelles</b>	<b>21 761 451,68</b>	<b>10 284 521,88</b>	<b>47,26%</b>
040	Opérations d'ordre	100 000,00	76 111,36	76,11%
041	Opérations patrimoniales	1 208 858,00	1 208 765,93	99,99%
	<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>1 308 858,00</b>	<b>1 284 877,29</b>	<b>98,17%</b>
	<b>Total Dépenses</b>	<b>23 070 309,68</b>	<b>11 569 399,17</b>	<b>50,15%</b>

RAR

9 023 098,21

Chap	Libellé	BP + DM	R	
10	Dotations & réserves	3 200 000,00	3 111 363,05	97,23%
13	Subventions d'investissement	4 969 189,92	1 578 145,36	31,76%
16	Emprunts & dettes assimilées	2 002 000,00	2 131 425,57	106,46%
	<b>Recettes réelles</b>	<b>10 171 189,92</b>	<b>6 820 933,98</b>	67,06%
021	Virement de la section de fonctionnement	3 879 000,00	0,00	0,00%
040	Opérations d'ordre	1 500 000,00	989 972,02	66,00%
041	Opérations patrimoniales	1 208 858,00	1 208 765,93	99,99%
	<b>Recettes d'ordre</b>	<b>6 587 858,00</b>	<b>2 198 737,95</b>	<b>33,38%</b>
001	Solde d'exécution reporté	6 311 261,76	6 311 261,76	100,00%
	<b>Total Recettes</b>	<b>23 070 309,68</b>	<b>15 330 933,69</b>	<b>66,45%</b>

RAR

3 755 412,19

		Dépenses	Recettes	Solde
Réalisation de l'exercice	Fonctionnement	18 540 575,70	21 335 682,09	2 795 106,39
	Investissement	11 569 399,17	9 019 671,93	-2 549 727,24
Report de l'exercice précédent	Fonctionnement		3 405 947,78	3 405 947,78
	Investissement		6 311 261,76	6 311 261,76
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	Fonctionnement			<b>6 201 054,17</b>
	Investissement			<b>3 761 534,52</b>
Restes à réaliser	Investissement	9 023 098,21	3 755 412,19	-5 267 686,02
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Fonctionnement			<b>6 201 054,17</b>
	Investissement			<b>-1 506 151,50</b>
<b>TOTAL</b>				<b>4 694 902,67</b>

Le résultat de clôture de la section de **fonctionnement** est un **excédent de 6 201 054,17 €** (contre 6 005 947,78 € en 2024).

**En investissement**, le résultat de clôture de la section est un **excédent de 3 761 534,52 €** (contre 6 311 261,76 € en 2024).

#### A –DEPENSES REELLES de FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **17 550 603,68 €** et enregistrent une augmentation de **5,98 %** par rapport au compte financier 2024.

**Le chapitre 011** (charges à caractère général) s'élève à **4 830 714,91€** en augmentation de **3,13 %** (+146 416,41 €) et représente 27,52 % des dépenses réelles.

La hausse la plus importante concerne les primes d'assurances (+96 613 €) sans compter l'assurance obligatoire dommage construction pour l'extension du GS du Rialet et l'Hôtel de ville (56 044 €).

L'augmentation des primes vient principalement du contrat dommages aux biens, car il y a eu une mise à jour de la superficie assurée et d'une hausse sur le contrat flotte automobile suite à l'ajout de véhicules.

Viennent ensuite les autres locations mobilières (+70 660 €) : il s'agit notamment du matériel pour les festivités et manifestations (+33,2k€), d'un pigeonier supplémentaire (+13,2k€) et des illuminations (+12k€).

Un certain nombre d'articles subissent des variations à la hausse ou à la baisse qui sont dues en grande partie à des changements d'imputations entre 2024 et 2025.

Après neutralisations des changements d'imputation, les principales évolutions sont les suivantes :

Primes d'assurance	
Autres locations mobilières	
Contrats de prestations de services	64 803 €
Maintenance	61 911 €
Entretien matériel roulant	60 836 €
Frais de nettoyage des locaux	39 363 €
Catalogues & imprimés	23 869 €
Entretien et réparations sur réseaux	23 579 €
Entretien de bâtiments	21 832 €
Entretien de voirie	13 673 €
Entretien et réparations sur terrains / bois & forêts	-128 665 €
Prestations de service / autres frais divers	-126 625 €
Energie, électricité	-123 289 €
Fournitures diverses (6068, 60628, 60632)	-60 816 €
Documentation	-25 954 €
Frais de télécommunication	-23 647 €
Frais d'actes & de contentieux	-21 373 €

**Le chapitre 012** (charges de personnel) s'élève à **10 427 918,21€** et augmente de 5,65 % (+557 648,58 €) avec 252 agents au 31/12/2025 (soit 3 agents de moins qu'au 31/12/2024).

Cette augmentation concerne principalement les agents titulaires et stagiaires (+616 290 € soit +8,01%) dont environ 18 k€ pour le glissement vieillesse technicité (GVT) alors que les dépenses pour les non titulaires baissent de 24 064 €.

Elle est également due à la mise en œuvre des titres restaurant dont la part employeur s'est élevée à 100 854 € pour 6 mois en 2025.

Le ratio des dépenses de personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 59,42 %, contre 58,9 % pour les villes de même strate (10 à 20 000 habitants – données DGCL 2023).

**Le chapitre 014** (atténuation de produits) s'élève à **873 008,08 €**, en augmentation de 152 904,29 € par rapport à 2024 du fait de l'instauration de la contribution DILICO (41 198 €) du reversement de la part départementale et de la taxe additionnelle destinée à la Société de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur de la taxe de séjour forfaitaire (+110 709,08 €).

Le reste correspond à des dégrèvements de THLV (+2 727 €) et au reversement du FNGIR (fonds national de garantie de ressources individuelles) pour 704 671 € qui demeure inchangé.

**Le chapitre 65 transferts versés** (subventions, participations) s'élève à **1 290 981,19 €**, en hausse de 15,46 % (+172 888 €), du fait principalement de charges exceptionnelles pour un montant de 177 779 € (indemnités d'arrêt de chantier pour le plateau Plein Soleil 159,7 k€ et remboursements de sinistres) et de l'augmentation de la participation à la gestion des crèches (+24 222 €).

Parallèlement, les contributions aux organismes de regroupement et les indemnités et charges des élus diminuent respectivement de 18 528 € et 15 271 €.

La subvention au CCAS est demeurée à la hauteur de 2024 (130 000 €).

**Le chapitre 66** (frais financiers) s'élève à **121 695,93 €**, en baisse de 34 824 € (- 22,25 %).

Au 31/12/2025, la dette communale s'élève à 6 251 817 € après réalisation de l'emprunt de 2 M€ et se compose de 13 emprunts (comme en 2024).

**Le chapitre 67** (charges spécifiques) s'élève à **6 285,36 €** (- 5 413,77 €) et concerne les annulations de recettes sur exercices antérieurs.

**B – RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT**

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **21 259 571,34 €** et enregistrent une hausse de **1,65 %** (344 245,15 €) par rapport à 2024.

**Les produits des services** (chapitre 70) s'élèvent à **1 834 885,86 €**, soit -2,94 % (-55 557 €) par rapport à 2024. La baisse est enregistrée au niveau des recettes de la restauration scolaire (-46,4 k€), des redevances de stationnement et FPS (-50,2 k€) et des ODP et droits de voirie (-30,6 k€) alors que la participation de la CAF pour le contrat enfance augmente de 69,7 k€.

**Le chapitre 73 - impôts et taxes** comprend l'attribution de compensation versée par la communauté de communes pour 826 029,44 € comme en 2024.

**La fiscalité locale** (chapitre 731) représente un total de **13 614 081,50 €** en augmentation de 1,76 % (+ 236 048 €).

Ce chapitre comprend :

- le produit des contributions directes (incluant les rôles supplémentaires) pour **11 410 799 €**, soit + 1,15 % (+ 129 264 €) avec la revalorisation forfaitaire des bases de 1,7 % (contre 3,9 % en 2024),
- la taxe additionnelle aux droits de mutation pour 1 259 988 € soit +78 195,80 € (6,62 %),
- et diverses autres taxes pour un total de 943 294,50 € (+28 587,94 €) : taxe de séjour (330 803,41 € soit + 62 827,20 €), taxe sur l'électricité (442 642,84 € soit +11 368,62 €, redevances d'occupation du domaine public pour les marchés forains (39 270,45 € soit -42 918 € du fait d'une erreur d'imputation d'une partie des recettes de stationnement payant pour 15 858 €) et la taxe locale sur la publicité extérieure (130 577,80 €).

**Le produit des contributions directes (11 410 799 €)** se décompose comme suit :

- Taxe d'Habitation sur résidences secondaires : 1 815 201 € (-265 728 € soit -12,77 %)
- Taxe sur le Foncier Bâti : 9 443 880 € (+368 592 € soit +4,06 %)
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 78 878 € (-9 546 € soit -10,80 %)
- Rôles supplémentaires : 72 841 € (+35 946 €)

Le chapitre des **dotations et subventions** (chapitre 74) s'élève à **1 834 094,07 €**, en baisse de 1,23 % (soit - 22 857 €).

En effet, les nouvelles participations de l'Etat perçues en 2025 (FranceAgrimer pour le soutien aux cantines 6 244,65 € et l'Etat pour le Service Public de la Petite Enfance 20 328,13 €) ne suffisent pas à compenser la baisse de diverses dotations comme la DGF (-34 859 €) et la dotation pour les titres sécurisés (-10 802 €).

Les **autres produits de gestion courante** (chapitre 75) s'élèvent à **3 099 103,60 €** en hausse de 8,21 % (+235 092,04 €) du fait principalement de la redevance portuaire (2 623 410,24 € soit + 106 691,39 €) et des remboursements de sinistres (+ 87 659,31 €).

Ce chapitre enregistre également :

- les différentes redevances des concessionnaires (lots de plage, cinéma, tennis, affichage) pour 173 538,17 €,
- les revenus des immeubles (106 029,57 €) ;
- et divers produits dont les remboursements de charges.

**Les recettes spécifiques** (chapitre 77) s'élèvent à **2 492,84 €**, en baisse de 11 854,16 €.

Il s'agit des mandats annulés sur exercices antérieurs (692,84 € contre 347 € en 2024) et du produit des cessions immobilières et mobilières (1 800 € soit -12 200 €).

**Les atténuations de charges** (chapitre 013) s'élèvent à **48 884,03 €** et baissent de 36 626 €.

Ce sont les remboursements des frais de personnel (maladies, paternité, compensation SFT, contrats aidés...).

## C – DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

En 2025, les dépenses réelles d'investissement se sont élevées à **10 284 521,88 €** (+ 6,137 M€ par rapport à 2024 du fait du paiement d'une partie des opérations figurant en reports).

Celles-ci se répartissent comme suit :

Les immobilisations en cours - travaux (chapitre 23) pour 8 397 116,99 € ;

Le remboursement en capital des emprunts et cautions (chapitre 16) pour 900 598,79 € ;

Les immobilisations corporelles – matériel & acquisitions foncières (chapitre 21) pour 473 603,97 € ;

Les frais d'études et logiciels (chapitre 20) pour 473 701,60 € ;

Les subventions d'équipement versées (chapitre 204) pour 39 500,53 € (participations DECI versées à la CCGST 37 887,53 € et ravalements de façades 1 613 €).

**Les dépenses d'équipement** (chapitres 20/21/23/204) s'élèvent à **9 383 923,09 €** auxquels s'ajoutent les reports sur l'exercice 202 (9 023 098,21 €) et se répartissent comme suit :

	CFU	Reports
<b>CHAPITRE 20 (immobilisations incorporelles)</b>	<b>473 701,60 €</b>	<b>210 524,39 €</b>
Frais études	333 835,53 €	141 411,59 €
Concessions et droits similaires	73 078,41 €	41 700,92 €
Frais de document urbanisme PLU	62 802,75 €	26 223,88 €
Annonces et insertions	3 984,91 €	1 188,00 €
<b>CHAPITRE 204 (subventions d'équipement versées)</b>	<b>473 701,60 €</b>	<b>210 524,39 €</b>
Subventions façades	333 835,53 €	141 411,59 €
Participations versées à l'EPCI	73 078,41 €	41 700,92 €
Subventions autres groupements (Symielec)	62 802,75 €	26 223,88 €
	<b>CFU</b>	<b>Reports</b>
<b>CHAPITRE 21 (immobilisations corporelles)</b>	<b>473 603,97 €</b>	<b>265 470,29 €</b>
Equipements cuisines, cantines & EAL	79 407,95 €	5 918,48 €
Voirie matériel, mobilier urbain, propreté	66 691,30 €	12 143,21 €
Autres matériels (tous services)	67 107,74 €	3 323,27 €
Véhicules & engins	60 133,76 €	152 579,95 €
Matériel & mobilier écoles	49 700,62 €	17 851,06 €
Matériel de bureau & informatique, mobilier (divers services)	42 695,53 €	19 060,71 €
Equipement CMM, manifestations, culture	35 837,76 €	0,00 €
Equipement Police Municipale & CCFF	24 055,52 €	426,00 €
Equipements sportifs	21 919,20 €	0,00 €
Plantations & matériels espaces verts	18 274,58 €	11 484,00 €
Acquisitions foncières	7 611,05 €	35 358,00 €
Matériel petite enfance (RPE)	168,96 €	7 325,61 €

	CFU	
<b>CHAPITRE 23 (travaux)</b>	<b>8 397 116,9</b>	
Réhabilitation Hôtel de ville, extension CTM	2 851 790,39 €	1 656 235,13 €
Travaux écoles, crèches, cantines	2 498 433,26 €	1 479 572,33 €
Eclairage public	1 039 112,74 €	1 434 562,48 €
Marché à commande - voirie	911 033,47 €	83 747,95 €
Plateau Plein Soleil, voie cyclable	395 765,86 €	502 700,76 €
Autres travaux de bâtiments divers	273 070,40 €	35 491,80 €
Equipements sportifs	162 722,88 €	15 154,80 €
Voiries, réseaux : traçages, divers	140 858,79 €	153 605,68 €
Vidéoprotection & fibre	87 580,40 €	92 315,76 €
Travaux de voirie & réseaux PUP	36 748,80 €	2 730 792,32 €

Au sein des travaux de voirie qui se sont élevés à 1 176 221 €, on peut citer :

- des travaux de voirie et réseaux divers : 265 188 € dont notamment des travaux de passage de fibre pour connecter les bâtiments ou la vidéoprotection (87 580 €)
- les travaux d'aménagement du parking du stade : 156 962,40 €
- la modification de l'arrêt de bus, du dépose minute et du stationnement devant l'école Pisan Malaspina : 102 492,96 €
- la réfection du parking de la crèche de Cogolin Plage et le réaménagement de la cour de la crèche Mendès-France : 99 367,98 €
- les travaux de piétonisation du vieux village : 86 506,86 €
- des travaux dans diverses rues (Impasse J, Aicard, rues des Mines, Carnot, Pelletier, avenue des Mûriers, Montée Saint Roch) : 70 128,84 €
- la réfection de l'enrobé du parking du cimetière et la réalisation d'une tranchée pour l'éclairage : 55 761,31 €
- des aménagements pour la sécurité routière ou les marchés forains : 47 200,12 €
- des travaux sur réseau pluvial (Font-Mourier, rue des Mines et rue Carnot) : 45 215,76 €
- l'aménagement pour l'installation des locaux du CCFP : 32 947,84 €
- la réfection du réseau EU et l'aménagement d'une rampe PMR à l'école Pisan : 32 410,08 €
- le remplacement de barrières bois rue de la Gisle et C Sautet : 31 728,00 €
- des travaux de voirie autour du stade : 31 403,76 €
- les travaux de marquage : 24 738,05 €
- l'aménagement point d'apport volontaire rue de l'Audiguier : 12 912,00 €

et pour le reste :

- des travaux dans les écoles, les cantines, les crèches et le relais petite enfance (RPE) pour 2 498 433,26 € avec notamment la poursuite du plan pluriannuel d'entretien des cantines et des écoles (peintures, sols, etc.), l'aménagement du RPE (98 423,59 €) et surtout l'extension du groupe scolaire du Rialet (2,3 M€ réalisés et 1,3 M€ en reports)
- la réhabilitation de l'Hôtel de ville pour 1 621 725 € auxquels s'ajoutent les reports (1,65 M€)
- l'extension du centre technique municipal (pour l'accueil des services de la mairie dans un premier temps) pour 1 129 019 €
- des travaux d'éclairage public pour 1 039 113 € (et 1,4 M€ de reports) avec la poursuite du programme de remplacement des candélabres et le passage aux LED, dans le cadre d'un marché global sur performance
- les travaux de la piste cyclable pour 290 403,24 €, le solde figurant en reports (502 700 €)
- des travaux dans divers bâtiments pour un montant de 373 878,89 € dont des travaux dans les équipements sportifs (162 722,88 €) et les équipements culturels (75 919,47 €).

## D – RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à **6 820 933,98 €** soit 1,9 M€ de plus qu'en 2024 avec la réalisation de l'emprunt de 2 M€ et se répartissent comme suit :

**Le chapitre 10** (dotations, participations) s'élève à **3 111 363,05 €**, en baisse de 1 386 415,70 € et représente plus de 45 % des recettes réelles de la section.

Il s'agit principalement de l'affectation d'une part du résultat de fonctionnement de l'exercice précédent (2,6 M€ au lieu de 3,85 M€ en 2024), le reste étant constitué de la taxe d'aménagement pour 161 870,70 € (-97 738,41 €) et du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) pour 349 492,35 € (-38 677,29 €).

Le **chapitre 16** s'élève à **2 127 887,50 €** correspondant à la réalisation de l'emprunt de 2 M€ prévu et aux cautions encaissées auprès des occupants (parking, galerie Raimu etc.).

**Le chapitre 13** (subventions, participations) s'élève à **1 578 145,36 €** et augmente de 1 154 882,06 € du fait de la perception des subventions de nos financeurs au prorata de la réalisation des projets.

Il s'agit notamment des subventions :

- du FEDER pour l'extension du groupe scolaire Le Rialet (1<sup>er</sup> acompte de 487,3 k€),
- de la communauté de communes pour la rénovation de l'Hôtel de ville (50% soit 265 k€) et la piste cyclable (50% soit 92 750 €),
- de l'Etat pour l'extension du groupe scolaire Le Rialet (avance de 113 k€) et pour la piste cyclable (acompte de 47,3 k€),
- du département pour aménagement du parc Marceau (150 k€) et du plateau Plein Soleil (acompte de 122,4 k€ €),
- de la région pour l'aménagement du plateau Plein Soleil (acompte de 62,7 k€) et l'équipement de la PM (7 822 €),

et de la participation pour amendes de police (224 805 € soit +15 006 €),

Les autres subventions attendues figurent en reports, dont :

- 762,7 k€ du FEDER pour l'extension du groupe scolaire Le Rialet,
- 535,7 k€ pour l'Etat (solde pour l'extension du groupe scolaire Le Rialet et la piste cyclable),
- 193,8 k€ de la région pour la voie cyclable (172,6 k€) et le plateau Plein Soleil (21,2 k€),
- 357,7 k€ de la CCGST pour le solde des fonds de concours de la voie cyclable et de la rénovation de l'Hôtel de ville,
- 106,5 k€ de la CAF pour l'aménagement du RPE (relais petite enfance),
- 77,5 k€ du département pour le solde du plateau Plein Soleil,

et 1,72 M€ pour les PUP des Coustelines et des Fourches.

Les **reports sur l'exercice 2026** s'élèvent ainsi 3 755 412,19 €.

## E - L'ENDETTEMENT

Au 31/12/2025, la **dette communale se compose de 13 emprunts** (comme en 2024) et s'élève à 6 251 817 € (contre 5 151 400,89 € au 31/12/2024), comprenant le nouvel emprunt souscrit de 2 M€.

La dette communale est à **taux fixe pour 60,5 %**, ce qui permet d'assurer une lisibilité des frais financiers sur une large partie de l'encours de la dette avec un taux moyen est de 2,46 % ; pour le reste, il s'agit de la dette indexée sur le livret A pour 36,7 % (avec un taux moyen de 2,26 %) et d'emprunts à taux variable pour un peu moins de 3 % avec un taux moyen 3,55 %, soit un taux moyen global de 2,42 % (contre 2,76 % au 31/12/2024).

Elle est classée **en risque faible à 100%** selon la charte de bonne conduite (A1) et sa durée de vie moyenne est de 6 ans et 9 mois (contre 4 ans et 4 mois en 2024), ce qui s'explique par le montant du nouvel emprunt sur une durée de 25 ans.

La capacité de désendettement totale\* est de 1,7 an en 2025 (contre 1,2 an en 2024).

*\*Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.*

## F - PRINCIPAUX RATIOS :

En 2025, la population légale de la commune était de 12 223 habitants (contre 11 953 en 2024)

	Valeurs pour Cogolin	Moyennes nationales de la strate (2023)
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 430,18	1 203
Produit des impositions directes/population	942,13	661
Produit des impositions directes + reversements/population	1 068,89	867
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 739,31	1 415
Dépenses d'équipement brut/population	770,18	364
Encours de dette/population	511,46	820
DGF/population	125,38	175
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	59,65 %	58,9%
Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement (marge d'autofinancement courant)	86,46 %	91,2%
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	44,14 %	25,7%
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (ratio d'endettement)	29,41 %	57,9%
Taux d'épargne brute (EB/RRF)	17,77 %	
Taux d'épargne nette (EB- remboursement annuel dette en capital) /RRF	13,54 %	
Capacité de désendettement (encours de dette / EB)	1,65	

**NOTE DE PRESENTATION SYN****DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**

L'article L 1612-35 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

*Sommaire :*

*I. Le cadre général*

*II. La section de fonctionnement*

*III. La section d'investissement*

*IV. Les données synthétiques – Récapitulation*

**I. Le cadre général**

Les recettes et dépenses d'une commune sont prévues et autorisées par un budget approuvé par le conseil municipal.

L'exécution de ce budget donne lieu l'année suivante à la présentation d'un compte administratif qui est lui aussi soumis à l'approbation des élus municipaux.

Le compte administratif traduit les réalisations menées par la collectivité dans le cadre de ses politiques publiques, tant en fonctionnement qu'en investissement. Il donne ainsi des indications sur sa santé financière et sa capacité à financer des investissements futurs.

Par délibération en date du 22 novembre 2021, la commune de Cogolin a décidé l'adoption du référentiel M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et l'expérimentation du compte financier unique.

La loi de finances pour 2024 généralise le CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026. Par ailleurs, l'application du référentiel M57 a été généralisée à l'ensemble des collectivités locales et leurs établissements publics administratifs, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le CFU est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Il rapproche les prévisions et autorisations inscrites au budget (budget primitif + décisions modificatives) des réalisations effectives.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permettra de mieux éclairer les assemblées délibérantes et pourra ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

Le compte financier unique 2025 a été voté le 2 mars 2026 par le conseil municipal.

Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget communal.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment les dépenses ordinaires (fournitures, contrats d'entretien, assurances, fluides, etc.) et le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir, avec des frais d'études, l'acquisition de matériels et les travaux sur le patrimoine communal.

## II. La section de fonctionnement

Les principales dépenses et recettes de la section :

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le 30/04/2026



ID : 083-218300424-20260427-DCM20260427\_12-DE

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	4 830 714,91 €	Recettes des services	1 834 885,86 €
Dépenses de personnel	10 427 918,21 €	Subventions et participations perçues	1 834 094,07 €
Subventions et participations versées	1 290 981,19 €	Impôts et taxes	14 440 110,94 €
Dépenses financières	121 695,93 €	Recettes spécifiques	2 492,84 €
Dépenses spécifiques	6 285,36 €	Autres recettes (atténuations de dépenses)	48 884,03 €
Autres dépenses (atténuation de produits)	873 008,08 €	Autres recettes de gestion courante (domaine)	3 099 103,60 €
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>17 550 603,68 €</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>21 259 571,34 €</b>
		<b>Excédent n-1 reporté</b>	<b>3 405 947,78 €</b>
Ecritures d'ordre entre sections (amortissements, plus-values de cessions)	989 972,02 €	Ecritures d'ordre entre sections (travaux en régie, moins-values de cessions)	76 111,36 €
<b>Total général</b>	<b>18 540 575,70 €</b>	<b>Total général</b>	<b>24 741 630,48 €</b>

Le résultat de clôture de la section de **fonctionnement** est un **excédent de 6 201 054,17 €** (contre 6 005 947,78 € en 2024).

### DEPENSES REELLES de FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **17 550 603,68 €** et enregistrent une augmentation de **5,98 %** par rapport au compte financier 2024.

Les **dépenses courantes** (charges à caractère général) augmentent 3,13 % (+146 416,41 €) et représentent 27,52 % des dépenses réelles (contre 28,29 % en 2024).

La hausse la plus importante concerne les primes d'assurances (+96 613 €) sans compter l'assurance obligatoire dommage construction pour l'extension du GS du Rialet et l'Hôtel de ville (56 044 €).

Viennent ensuite les autres locations mobilières (+70 660 €) : il s'agit notamment du matériel pour les festivités et manifestations, d'un pigeonnier supplémentaire et des illuminations.

Le reste correspond à des dépenses diverses pour le fonctionnement des services, l'entretien du patrimoine (bâtiments, voirie et matériels) ainsi qu'aux fluides.

Les **charges de personnel** constituent la part principale des dépenses de fonctionnement (59,42 %, contre 58,9 % pour les villes de même strate (10 à 20 000 habitants – données DGCL 2023) et évoluent d'environ 557 649 € soit + 5,65 % par rapport à 2024.

Les **transferts versés** (participation aux syndicats, subventions aux associations, indemnités diverses) s'élèvent à **1 290 981,19 €**, en hausse de 15,46 % (+172 888 €), du fait principalement de charges exceptionnelles pour un montant de 177 779 € (indemnités d'arrêt de chantier pour le plateau Plein Soleil et remboursements de sinistres) et de l'augmentation de la participation à la gestion des crèches (+24,2 k€).

Parallèlement, les contributions aux organismes de regroupement et les indemnités et charges des élus diminuent respectivement de 18,5 k€ et 15,3 k€.

La subvention au CCAS est demeurée à la hauteur de 2024 (130 000 €).

**Les frais financiers** s'élèvent à **121 695,93 €**, en baisse de 34 824 € (- 22,1 %).  
Au 31/12/2025, la dette communale s'élève à 6 251 817 € après réalisation de l'emprunt de 2 M€ et se compose de 13 emprunts (comme en 2024).

Les **charges spécifiques** s'élèvent à **6 285,36 €** (- 5 414 €) et concernent les annulations de recettes sur exercices antérieurs.

Les **autres dépenses** (atténuations de produits) s'élèvent à **873 008,08 €**, soit +152 904,29 € par rapport à 2024 du fait de l'instauration de la contribution DILICO (41,2 k€), destinée à faire participer les collectivités au redressement des comptes publics, ainsi que du reversement de la part départementale et de la taxe additionnelle destinée à la Société de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur de la taxe de séjour forfaitaire (+110,7 k€).

Le reste correspond à des dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants (+2 727 €) et au reversement du FNGIR (fonds national de garantie de ressources individuelles) pour 704 671 € qui demeure inchangé.

### RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **21 259 571,34 €** et enregistrent une hausse de **1,65 %** (+344 245 €) par rapport à 2024.

**Les produits des services** (chapitre 70) s'élèvent à **1 834 885,86 €**, soit -2,94 % (-55 557 €) par rapport à 2024.

**Le chapitre des impôts et taxes** (chapitre 73) comprend l'attribution de compensation versée par la communauté de communes pour 826 029,44 € comme en 2024 et 2023.

**La fiscalité locale** (chapitre 731) représente un total de **13 614 081,50 €** en augmentation de 1,76 % (+ 236 047,74 €).

Ce chapitre comprend :

- le produit des contributions directes (incluant les rôles supplémentaires) pour **11 410 799 €**, soit + 1,15 % (+ 129 264 €) avec la revalorisation forfaitaire des bases de 1,7 % (contre 3,9 % en 2024),
- la taxe additionnelle aux droits de mutation pour 1 259 988 € soit +78,2 k€ (6,62 %),
- et diverses autres taxes pour un total de 943 294,50 € (+28 588 €) : taxe de séjour (330 803 € soit + 62 827 €), taxe sur l'électricité (442 643 € soit +11 369 €), redevances d'occupation du domaine public pour les marchés forains (39 270 € soit -42 918 € du fait d'une erreur d'imputation d'une partie des recettes de stationnement payant pour 15 858 €) et la taxe locale sur la publicité extérieure (130 578 €).

Le **produit des contributions directes (11 410 799 €)** se décompose comme suit :

- Taxe d'Habitation sur résidences secondaires : 1 815 201 € (-265 728 € soit -12,77 %)
- Taxe sur le Foncier Bâti : 9 443 880 € (+368 592 € soit +4,06 %)
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 78 878 € (-9 546 € soit -10,80 %)
- Rôles supplémentaires : 72 841 € (+35 946 €)

Le chapitre des **dotations et subventions** (chapitre 74) s'élève à **1 834 094,07 €**, en baisse de 1,23 % (soit - 22 857 €).

En effet, les nouvelles participations de l'Etat perçues en 2025 (FranceAgrimer pour le soutien aux cantines 6 245 € et l'Etat pour le Service Public de la Petite Enfance 20 328 €) ne suffisent pas à compenser la baisse de diverses dotations comme la DGF (-34 859 €) et la dotation pour les titres sécurisés (-10 802 €).

Les **autres produits de gestion courante** (chapitre 75) s'élèvent à **3 099 103,60 €** en hausse de 8,21 % (+235 092 €) du fait principalement de la redevance portuaire (2 623 410 € soit + 106 691 €) et des remboursements de sinistres (+ 87 659 €).

Ce chapitre enregistre également :

- les différentes redevances des concessionnaires (lots de plage, cinéma, tennis, affichage) pour 173 538 €,
- les revenus des immeubles (106 030 €) ;
- et divers produits dont les remboursements de charges.

**Les recettes spécifiques** (chapitre 77) s'élèvent à **2 492,84 €**, en baisse de 11 854,16 €.

Il s'agit des mandats annulés sur exercices antérieurs (692,84 € contre 347 € en 2024) et du produit des cessions immobilières et mobilières (1 800 € soit -12 200 €).

**Les atténuations de charges** (chapitre 013) s'élèvent à **48 884,03 €** et baissent de 36 626,39 €.

Ce sont les remboursements des frais de personnel (maladies, paternité, compensation SFT, contrats aidés ...).

### III. La section d'investissement

Vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement de taxes ou dotations	0,00 €	Taxe d'aménagement	161 870,70 €
Remboursement d'emprunts & cautions	900 598,79 €	Emprunt & cautions	2 131 425,57 €
Travaux de bâtiments	5 608 396,92 €	Mise en réserves	2 600 000,00 €
Travaux de voirie & éclairage public	2 788 720,07 €	FCTVA	349 492,35 €
Frais d'études et logiciels	473 701,60 €	Produits des amendes de police	224 805,00 €
Matériels & acquisitions foncières	473 603,97 €	Subventions d'équipement reçues	1 353 340,36 €
Subventions d'équipement versées	39 500,53 €	Autres recettes	
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>10 284 521,88 €</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>6 820 933,98 €</b>
Solde d'investissement n-1 reporté		Solde d'investissement n-1 reporté	6 311 261,76 €
Ecritures d'ordre (travaux en régie & sorties d'actif)	1 284 877,29 €	Ecritures d'ordre (amortissements, sorties d'actif et plus-values)	2 198 737,95 €
<b>Total général</b>	<b>11 569 399,17 €</b>	<b>Total général</b>	<b>15 330 933,69 €</b>

**En investissement**, le résultat de clôture de la section est excédentaire et s'élève à **3 761 534,52 €** (contre 6 311 261,76 € en 2024).

## DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le 30/04/2026



ID : 083-218300424-20260427-DCM20260427\_12-DE

En 2025, les dépenses réelles d'investissement se sont élevées à **10 284** (rapport à 2024 du fait du paiement d'une partie des opérations figurant en reports).

Celles-ci se répartissent comme suit :

Les immobilisations en cours - travaux (chapitre 23) pour 8 397 116,99 € ;

Le remboursement en capital des emprunts et cautions (chapitre 16) pour 900 598,79 € ;

Les immobilisations corporelles – matériel & acquisitions foncières (chapitre 21) pour 473 603,97 € ;

Les frais d'études et logiciels (chapitre 20) pour 473 701,60 € ;

Les subventions d'équipement versées (chapitre 204) pour 39 500,53 € (participations DECI versées à la CCGST 37 887,53 € et ravalements de façades 1 613 €).

Les reports sur l'exercice 2026 s'élèvent à 9 023 098,21 € (-2,8 M€).

**Les principales réalisations** de l'année 2025 ont été les suivantes :

Au sein des travaux de voirie qui se sont élevés à 1 176 221 €, on peut citer :

- des travaux de voirie et réseaux divers : 265 188 € dont notamment des travaux de passage de fibre pour connecter les bâtiments ou la vidéoprotection (87 580 €)
- les travaux d'aménagement du parking du stade : 156 962 €
- la modification de l'arrêt de bus, du dépose minute et du stationnement devant l'école Pisan Malaspina : 102 493 €
- la réfection du parking de la crèche de Cogolin Plage et le réaménagement de la cour de la crèche Mendès-France : 99 368 €
- les travaux de piétonisation du vieux village : 86 507 €
- des travaux dans diverses rues (Impasse J, Aicard, rues des Mines, Carnot, Pelletier, avenue des Mûriers, Montée Saint Roch) : 70 129 €
- la réfection de l'enrobé du parking du cimetière et la réalisation d'une tranchée pour l'éclairage : 55 761 €
- des aménagements pour la sécurité routière ou les marchés forains : 47 200 €
- des travaux sur réseau pluvial (Font-Mourier, rue des Mines et rue Carnot) : 45 216 €
- l'aménagement pour l'installation des locaux du CCFP : 32 948 €
- la réfection du réseau EU et l'aménagement d'une rampe PMR à l'école Pisan : 32 410 €
- le remplacement de barrières bois rue de la Gisle et C Sautet : 31 728 €
- des travaux de voirie autour du stade : 31 404 €
- les travaux de marquage : 24 738 €
- l'aménagement point d'apport volontaire rue de l'Audiguier : 12 912 €

et pour le reste :

- des travaux dans les écoles, les cantines, les crèches et le relai petite enfance (RPE) pour 2 498 433 € avec notamment la poursuite du plan pluriannuel d'entretien des cantines et des écoles (peintures, sols, etc.), l'aménagement du RPE (98 424 €) et surtout l'extension du groupe scolaire du Rialet (2,3 M€ réalisés et 1,3 M€ en reports)
- la réhabilitation de l'Hôtel de ville pour 1 621 725 € auxquels s'ajoutent les reports (1,65 M€)
- l'extension du centre technique municipal (pour l'accueil des services de la mairie dans un premier temps) pour 1 129 019 €
- des travaux d'éclairage public pour 1 039 113 € (et 1,4 M€ de reports) avec la poursuite du programme de remplacement des candélabres et le passage aux LED, dans le cadre d'un marché global sur performance
- les travaux de la piste cyclable pour 290 403 €, le solde figurant en reports (502 700 €)
- des travaux dans divers bâtiments pour un montant de 373 879 € dont des travaux dans les équipements sportifs (162 723 €) et les équipements culturels (75 919 €).

## RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le 30/04/2026



ID : 083-218300424-20260427-DCM20260427\_12-DE

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à **6 820 933,98 €** soit 1,9 M€ plus qu'en 2024, la réalisation de l'emprunt de 2 M€ et se répartissent comme suit :

Les **dotations, fonds & réserves** qui représentent plus de 45 % des recettes réelles de la section, s'élèvent à **3 111 363,05 €**.

Il s'agit principalement de l'affectation d'une part du résultat de fonctionnement de l'exercice précédent (2,6 M€ au lieu de 3,85 M€ en 2024), le reste étant constitué de la taxe d'aménagement pour 161 870 € (-97 738 €) et du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) pour 349 492 € (-38 677 €).

Les **subventions** encaissées s'élèvent à **1 578 145,36 €** et augmentent de 1 154 882 € du fait de la perception des subventions de nos financeurs au prorata de la réalisation des projets.

Il s'agit notamment des subventions :

- du FEDER pour l'extension du groupe scolaire Le Rialet (1<sup>er</sup> acompte de 487,3 k€),
- de la communauté de communes pour la rénovation de l'Hôtel de ville (50% soit 265 k€) et la piste cyclable (50% soit 92 750 €),
- de l'Etat pour l'extension du groupe scolaire Le Rialet (avance de 113 k€) et pour la piste cyclable (acompte de 47,3 k€),
- du département pour aménagement du parc Marceau (150 k€) et du plateau Plein Soleil (acompte de 122,4 k€ €),
- de la région pour l'aménagement du plateau Plein Soleil (acompte de 62,7 k€) et l'équipement de la PM (7 822 €),

et de la participation pour amendes de police (224 805 € soit +15 006 €).

Les autres subventions attendues figurent en reports, dont :

- 762,7 k€ du FEDER pour l'extension du groupe scolaire Le Rialet,
- 535,7 k€ pour l'Etat (solde pour l'extension du groupe scolaire Le Rialet et la piste cyclable),
- 193,8 k€ de la région pour la voie cyclable (172,6 k€) et le plateau Plein Soleil (21,2 k€),
- 357,7 k€ de la CCGST pour le solde des fonds de concours de la voie cyclable et de la rénovation de l'Hôtel de ville,
- 106,5 k€ de la CAF pour l'aménagement du RPE (relais petite enfance),
- 77,5 k€ du département pour le solde du plateau Plein Soleil.

Les **recettes financières** s'élèvent à **2 127 887,50 €** correspondant à la réalisation de l'emprunt de 2 M€ prévu et aux cautions encaissées auprès des occupants (parking, galerie Raimu, etc.).

## IV. Les données synthétiques du compte financier 2025– Récapitulation

a) Les masses budgétaires du budget principal :

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>18 540 575,70 €</b>	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>24 741 629,87 €</b>
DEPENSES REELLES	17 550 603,68 €	RECETTES REELLES	21 259 570,73 €
		Résultat 2024 reporté	3 405 947,78 €
DEPENSES D'ORDRE	989 972,02 €	RECETTES D'ORDRE	76 111,36 €
<b>Résultat cumulé</b>			<b>6 201 054,17 €</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>11 569 399,17 €</b>	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>15 330 933,69 €</b>
DEPENSES REELLES	10 284 521,88 €	RECETTES REELLES	6 820 933,98 €
		Résultat 2024 reporté	6 311 261,76 €
DEPENSES D'ORDRE	1 284 877,29 €	RECETTES D'ORDRE	2 198 737,95 €
<b>Résultat cumulé</b>			<b>3 761 534,52 €</b>
<i>Reports</i>	<i>9 023 098,21 €</i>	<i>Reports</i>	<i>3 755 412,19 €</i>

b) Les masses budgétaires des budgets consolidés :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	18 810 834,00 €	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	25 557 345,93 €
DEPENSES REELLES	17 656 447,98 €	RECETTES REELLES	21 896 966,90 €
DEPENSES D'ORDRE	1 154 386,02 €	RECETTES D'ORDRE	103 036,01 €
		Résultat n-1 reporté	3 557 343,02 €
<b>Résultat cumulé</b>			<b>6 746 511,93 €</b>
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	11 665 204,20 €	RECETTES D'INVESTISSEMENT	16 477 743,14 €
DEPENSES REELLES	10 353 402,26 €	RECETTES REELLES	7 277 287,52 €
DEPENSES D'ORDRE	1 311 801,94 €	RECETTES D'ORDRE	2 363 151,95 €
		Résultat n-1 reporté	6 837 303,67 €
<b>Résultat cumulé</b>			<b>4 812 538,94 €</b>
<i>Reports</i>	<i>9 082 797,78 €</i>	<i>Reports</i>	<i>3 755 412,19 €</i>

c) Etat de la dette :

Au 31/12/2025, la **dette communale se compose de 13 emprunts** et s'élève à 6 251 817 € (contre 5 151 400,89 € au 31/12/2024), comprenant le nouvel emprunt souscrit de 2 M€.

Elle est à **taux fixe pour 60,5 %**, ce qui permet d'assurer une lisibilité des frais financiers sur une large partie de l'encours de la dette. Pour le reste, il s'agit de la dette indexée sur le livret A pour 36,7 % et d'emprunts à taux variable pour un peu moins de 3 %, soit un taux moyen global de 2,42 % (contre 2,76 % au 31/12/2024).

Elle est classée **en risque faible à 100%** selon la charte de bonne conduite (A1) et sa durée de vie moyenne est de 6 ans et 9 mois (contre 4 ans et 4 mois en 2024), ce qui s'explique par la souscription du nouvel emprunt sur une durée de 25 ans.

La capacité de désendettement totale\* est de 1,7 an en 2025 (contre 1,2 an en 2024).

*\*Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.*

d) Les épargnes

Ce sont des indicateurs permettant d'analyser le niveau de richesse de la collectivité et sa capacité à autofinancer ses investissements.

	2022	2023	2024	2025
<b>Recettes de fonctionnement</b>	19 848 872	21 823 625	20 915 326	21 257 905
Epargne de gestion	4 421 181	6 253 080	4 503 311	3 824 552
Epargne brute	4 208 052	6 056 817	4 340 341	3 696 926
<i>Taux d'épargne brute (en %)</i>	21,59 %	27,76 %	20,77 %	17,39 %
Epargne nette	2 950 077	4 833 164	3 336 896	2 797 343

**Épargne de gestion** = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors remboursements de la dette.

**Épargne brute** = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'excédent finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle.

**Épargne nette** = Épargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

Si les recettes de fonctionnement sont supérieures aux dépenses, l'évolution des dépenses est cependant toujours supérieure à celle des recettes, ce qui réduit l'épargne et implique la poursuite des efforts de gestion et de maîtrise des coûts.

L'épargne nette servira à financer le programme d'investissement de l'exercice 2026.

e) Principaux ratios :

En 2025, la population légale de la commune était de 12 223 habitants (contre 11 953 en 2024)

	Valeurs pour Cogolin	Moyennes nationales de la strate (2023)
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 430,18	1 203
Produit des impositions directes/population	942,13	661
Produit des impositions directes + reversements/population	1 068,89	867
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 739,31	1 415
Dépenses d'équipement brut/population	770,18	364
Encours de dette/population	511,46	820
DGF/population	125,38	175
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	59,65 %	58,9 %
Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement (marge d'autofinancement courant)	86,46 %	91,2 %
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	44,14 %	25,7 %
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (ratio d'endettement)	29,41 %	57,9 %
Taux d'épargne brute (EB/RRF)	17,77 %	
Taux d'épargne nette (EB- remboursement annuel dette en capital) /RRF	13,54 %	
Capacité de désendettement (encours de dette / EB)	1,65	